



Une façon positive d'intervenir

À l'école de la Rocade, nous misons sur le positif et sur l'estime de soi de nos élèves.

C'est pourquoi nous avons un nouveau mode e V.I.E.E. (valeurs importantes enseignées explicitement). Les comportements seront enseignés selon les valeurs de l'école :

- Le respect
- L'engagement
- La collaboration

Ainsi, les élèves pourront obtenir des jetons étoilés qui leur donneront la chance de vivre des célébrations de classe. En combinant les jetons, toutes les classes pourront ainsi vivre des célébrations école.

Toutefois, il se peut qu'il y ait des écarts de conduite. Ils seront notés dans cet outil dans le but d'informer les parents à la maison.

Prends-en soin, il te sera utile tout au long de l'année. Il te guidera sur les comportements à avoir à l'école. Il est un outil de référence.

Nous te souhaitons une excellente année scolaire. Elle sera parsemée de défis, mais nous avons confiance en toi.

Misons sur la confiance, les progrès et les efforts!

L'équipe de l'école

L'INTIMIDATION, ÇA N'A PAS SA PLACE !

Notre but premier est de rendre chaque élève autonome face à la résolution de conflit. **MAIS**, lorsqu'il y a de l'intimidation, c'est d'amener l'enfant à consulter **IMMÉDIATEMENT** un adulte.

CONFLIT, VIOLENCE OU INTIMIDATION ?

Conflit	Violence	Intimidation
Opposition entre deux ou plusieurs élèves. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.	Toute manifestation de force, exercée intentionnellement contre une personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à <u>caractère répétitif</u> , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées.
Critères : ➤ Opposition entre deux personnes ➤ Même pied d'égalité	Différentes formes de violence : ➤ Verbale ➤ Physique ➤ Psychologique ➤ Sociale ➤ Violence par voie électronique ➤ Violence en lien avec la sexualité ➤ Discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe ou le handicap	Critères importants : ➤ Rapports de force inégaux ➤ Geste ou parole qui crée du tort à la victime ➤ Répétition de gestes d'intimidation sur une certaine période ➤ Sentiment de détresse subi par la victime

PLAN DE LUTTE pour contrer la violence et l'intimidation

QUELLE EST LA PLACE DU PARENT DANS LE PLAN DE LUTTE DE L'ÉCOLE	COMMENT S'Y PRENDRE POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE ?
Les parents collaborent au suivi des conséquences et/ou les gestes réparateurs. Dans chaque cas d'intimidation, les parents sont avisés par la direction.	À notre école, que je sois un élève victime ou un élève témoin, que je sois un membre du personnel ou un parent, je dénonce tout acte d'intimidation ou de violence. Je dois : ☞ Aviser un intervenant (enseignant, éducateur spécialisé, professionnel ou direction).

QUE FERA L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ?

Des actions sont immédiatement prises lorsque l'école est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence :

- ☺ Rencontrer les élèves concernés;
- ☺ Évaluer si une sanction est requise;
- ☺ Déterminer les interventions à faire et les appliquer;
- ☺ Prévenir les parents et informer les titulaires des élèves;
- ☺ Évaluer la possibilité de récurrence et les mesures de prévention.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Pour chacune des interventions relevant de l'intimidation, les parents seront avisés par la direction. À tout moment, la direction se réserve le droit d'adapter la conséquence selon la gravité de l'action commise.

Voici des interventions qui pourraient être utilisées dans la majorité des cas :

- ✗ Excuses écrites par l'élève et signées par le parent - geste de réparation (si souhaité par la victime);
- ✗ Rencontre avec le titulaire, le psychoéducateur et la direction;
- ✗ Activités d'habiletés sociales avec le psychoéducateur;
- ✗ Rencontre direction-parents pour un protocole d'intervention;
- ✗ Retrait à l'interne lors d'une journée pédagogique ou d'une journée de classe;
- ✗ Suspension à l'externe.

SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Pour chaque signalement ou plainte, l'école a le devoir :

- ☞ D'assurer un suivi;
- ☞ D'évaluer l'intensité et la récurrence du geste;
- ☞ D'appliquer le protocole d'intervention approprié à la situation;
- ☞ De s'assurer que des mesures correctives sont mises en place.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE !

Il appartient à tous de dénoncer ces actes inacceptables et d'appliquer la **TOLÉRANCE ZÉRO !** si nous voulons intervenir le plus tôt possible.

CYBERINTIMIDATION

Il est interdit de tenir des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation des membres du personnel, d'élèves ou encore de leurs proches. Il est aussi interdit de publier ou d'afficher des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires, sans l'autorisation de la direction. Ces règles s'appliquent pendant ou à l'extérieur des heures de classe, à l'école ou ailleurs.

Formulaire d'engagement

À l'école **de la Rocade**, la violence et l'intimidation, c'est **TOLÉRANCE ZÉRO!**

Je, _____,
(nom de l'élève)

comportements de tolérance et d'ouverture, de collaboration et de respect envers tous les élèves et les adultes de l'école.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

Vous trouverez notre plan de lutte sur le site de l'école :

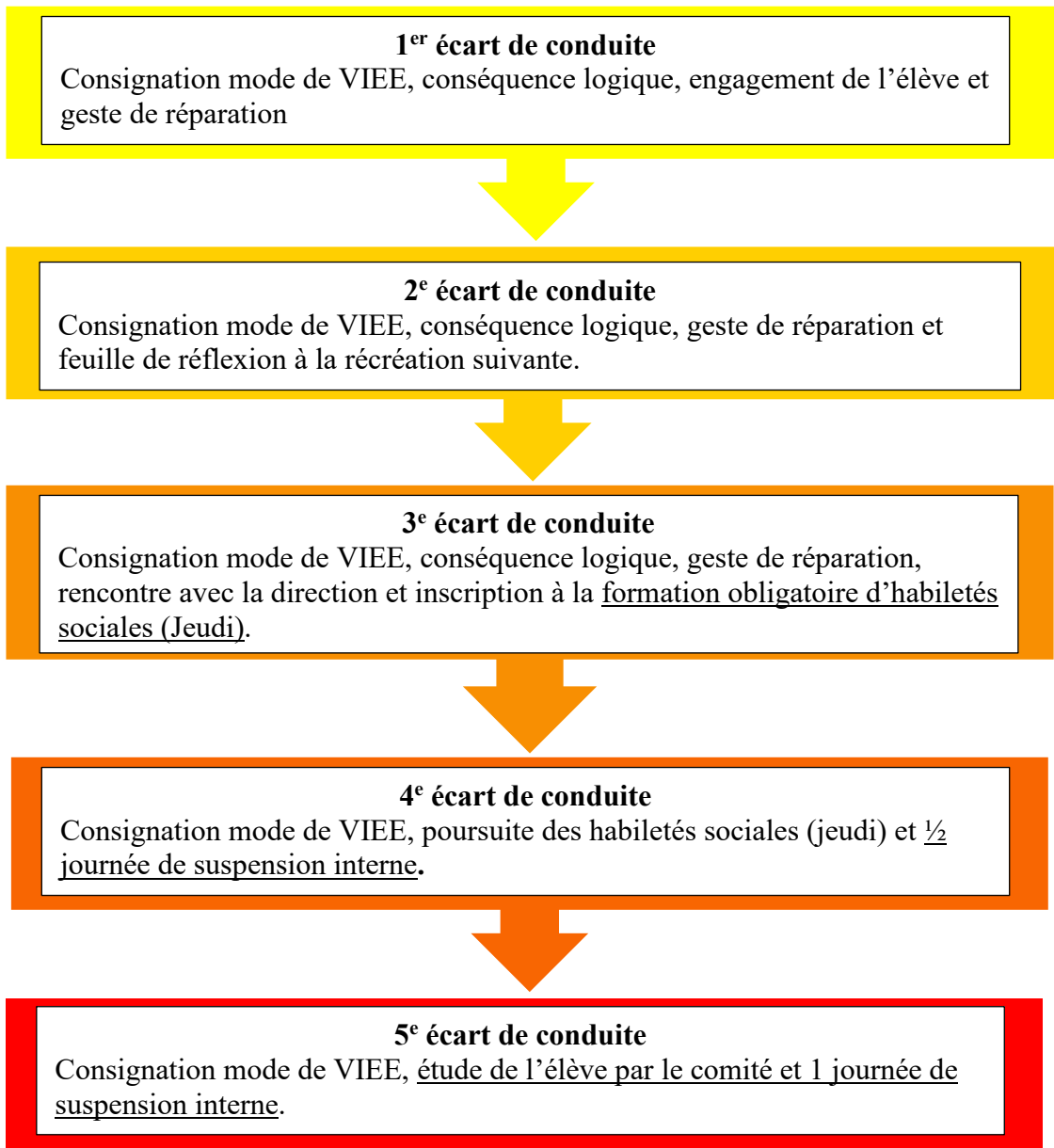
Pour l'**intimidation**, chaque cas est traité par la direction et les conséquences seront données selon le l'analyse de la situation. Chaque fois, les parents en seront informés. Les cas d'intimidation sont consignés dans un outil universel du centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Politique contre la violence

Gradation des manquements au primaire

Violence physique et verbale

Tout écart de conduite est étudié dans son contexte. Les attentes comportementales sont enseignées en début d'année dans chaque groupe.



Conséquences logiques

À l'extérieur :
Marcher avec un adulte;
Zone de jeu restreinte;
Récréation intérieure (suspension).

À l'intérieur :
Perte d'autonomie;
Classe d'accueil.

Cette gradation s'applique lorsqu'il y a répétition des gestes de violence dans un court laps de temps. Si les écarts sont éloignés dans le temps, il n'y a pas de gradation. Nous reprenons le dernier échelon atteint.

*** Selon la gravité du geste, la direction se permet, à sa discrétion, d'appliquer toute autre mesure.***

Valeurs Lieux	Attentes comportementales		
	Respect	Engagement	Collaboration
En tout lieu	Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en parole. J'applique les consignes.	Je persévère devant une difficulté. Je demande de l'aide lorsque c'est nécessaire.	Je trouve des solutions pacifiques à mes problèmes. J'arrive à l'heure et je suis prêt au son de la cloche.
Entrée dans l'école	Je suis calme et en silence.	Je prends mon rang au son de la cloche.	J'entre en marchant au signal de l'adulte.
Les déplacements dans l'école	Je me déplace en silence.	Je me déplace en marchant et en regardant devant.	Lorsque je suis en rang, je circule en suivant l'élève devant moi sans bousculer.
Les déplacements dans les escaliers	Je circule calmement et en silence.	Je monte et je descends les marches une à une.	Je tiens la rampe avec ma main droite au besoin.
Classes/locaux	Je lève la main et j'attends le droit de parole. J'écoute et je regarde la personne qui parle. Je demeure à la place qui m'est assignée. J'adopte le niveau de voix demandé.	Je réalise la tâche demandée. Je garde mon espace propre et bien organisé.	J'ai tout mon matériel scolaire et j'en prends soin.
Bibliothèque	J'adopte le niveau de voix demandé. Je circule en marchant.	Je choisis un livre qui convient à mon niveau de lecteur. Je manipule les livres avec soin.	Je remets tout item à l'endroit désigné avant de quitter. Je m'assoie à l'endroit désigné par mon enseignant(e).
Salle des dineurs	Je respecte mon espace de diner. Je mange ma propre nourriture.	Je m'assure de laisser mon espace propre. Je m'assoie à côté d'un ami avec lequel je ferai des bons choix.	Je suis un élève poli à la cafétéria. J'adopte le volume de voix demandé.
Cour d'école	J'applique les règles du jeu.	Dans les jeux d'équipe, je fais preuve d'un esprit sportif. J'utilise le matériel selon la bonne fonction et je le range au bon endroit.	Au son de la cloche, je viens prendre mon rang. Je joue de façon sécuritaire.

Gymnase	J'applique les règles de l'activité. Je respecte l'intimité des autres et la mienne au vestiaire.	Je fais preuve d'esprit sportif. J'utilise le matériel selon la bonne fonction et je le range au bon endroit.	J'ai mes vêtements d'éducation physique.
Salles de bain	Je respecte l'intimité des autres et la mienne. Je garde l'endroit propre en évitant le gaspillage.	Je suis calme et en silence. Je vais aux toilettes sans perdre de temps et aux moments opportuns.	Je tire la chasse d'eau. Je me lave les mains.
Rassemblements	J'adopte le niveau de voix demandé. Je demeure à la place qui m'est assignée.	J'adopte une position d'écoute. En sortie, j'ai des bons comportements.	J'encourage ou j'applaudis aux bons moments.
Service de garde	J'adopte le niveau de voix demandé.	J'avise mon éducatrice quand je quitte.	Je fais des choix d'activités qui contribuent à un climat harmonieux. Je respecte les zones de jeux.
Vestiaire	Je me déshabille en silence	Je m'habille sans perdre de temps.	Je range mes effets à mon crochet ou à mon casier.
Autobus et marcheurs	J'applique les règles du transport scolaire.	Je marche sur l'allée piétonnière et je traverse à l'endroit prévu. Si j'ai une trottinette ou un vélo, je marche à côté.	Le matin, je descends de l'autobus ou si je suis marcheur, je donne ma présence aux éducatrices identifiées. À la fin de la journée, je me dirige sans perdre de temps aux rangs d'autobus et aux rangs de marcheurs.



Politique vestimentaire de l'école

En conformité avec les valeurs de notre école, nous exigeons que la tenue vestimentaire de nos élèves et des membres du personnel soit respectueuse d'eux-mêmes et des autres.

- ✓ La camisole doit couvrir une largeur de trois doigts et les chandails doivent recouvrir le ventre entièrement;
- ✓ La longueur du pantalon ou de la jupe doit dépasser la mi-cuisse. Si le pantalon est troué, les trous sont en bas de la mi-cuisse.
- ✓ Le port du vêtement comportant des connotations à caractère raciste, sexuel, violent ou haineux est interdit;
- ✓ Pour des raisons de sécurité ou d'hygiène, lors de certaines activités, l'école est en droit d'interdire le port de bijoux et de vêtements nuisibles à la liberté de mouvement de l'élève.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, les chaussures doivent être sécuritaires pour jouer dans les aires de jeux ou au gymnase;
- ✓ Pour des raisons de sécurité et de responsabilité civile, il faut éviter de porter des sandales de plage;
- ✓ Pour des motifs de santé et d'hygiène, les bottes doivent être portées dans la cour de l'école aussi longtemps que le sol est froid ou boueux;
- ✓ Les casquettes ou autres couvre-chefs (foulard de tête par exemple) sont laissés au vestiaire;
- ✓ Les souliers de course ainsi que des vêtements portés seulement à cet effet (short et t-shirt) sont exigés pour le cours d'éducation physique;

Une paire de chaussures d'intérieur est obligatoire et ce, peu importe la saison.

Autres informations :

- ✓ La gomme à mâcher à l'école n'est pas tolérée, à moins qu'elle fasse partie d'un plan d'intervention tout comme les objets anti-stress;
- ✓ Les objets de la maison ne sont pas acceptés (jouets, cellulaire, etc.) à moins d'une activité spéciale proposée par l'enseignant de votre enfant.



ABSENCES DES ÉLÈVES POUR VACANCES OU LOISIRS DURANT LES JOURS DE CLASSE

Vous invitez vos enfants à s'absenter de l'école pour vous accompagner en vacances durant l'année scolaire, pour prolonger une fin de semaine, un congé ou pour aller en tournoi?

VOICI LA POSITION DE L'ÉCOLE EN REGARD DE CETTE SITUATION, APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

Durant une année scolaire, les élèves bénéficient de plusieurs semaines de congé. Donc, pour des absences reliées aux loisirs ou aux voyages, si les élèves s'absentent au-delà des jours de congé prévus dans le calendrier scolaire, ils ne recevront pas de travail spécialement préparé pour eux pour la durée de leur absence.

Il est grandement préférable que les élèves n'aient pas à subir de coupures dans leurs apprentissages. Cela devient encore plus évident dans le cas d'élèves qui éprouvent des difficultés quelconques, si minimes soient-elles. Nous ne pourrions donc trop insister sur la nécessité de fréquenter l'école avec assiduité.

L'enseignant/e est responsable de l'ensemble du groupe et doit planifier son enseignement pour répondre aux besoins de chacun des élèves. Nous ne demanderons pas à un enseignant/e d'effectuer du "travail supplémentaire à l'avance" pour un élève qui profite d'un privilège. L'enseignant/e n'est pas tenu/e de préparer du travail spécifique pour ces circonstances.

De la même façon, nous n'exigerons pas d'un enseignant/e qu'il/elle élabore des activités particulières de récupération pour les élèves qui se seront absentés pour une période de vacances ou pour des loisirs. Et même si l'on sait que les enseignants/es ont à cœur la réussite de leurs élèves, nous n'exigerons pas qu'ils investissent du temps supplémentaire pour la remise à jour. De plus, prenez note que si l'absence se déroule pendant une période d'examens, les enseignants ne seront pas dans l'obligation de les faire reprendre à l'élève, tout comme ils n'auront pas le devoir de réviser les notions apprises pendant son absence.

Au retour de l'élève, l'enseignant/e lui fournira certains travaux effectués pendant son absence, s'il en fait la demande. Ses parents s'assurent eux-mêmes de la réalisation et de la récupération académique. L'enseignant/e ne sera pas tenu/e responsable des difficultés rencontrées suite à cette absence.

Par contre, pour des absences en cas de maladie, les examens ou les travaux pourront être repris au moment de la fin de la maladie et les enseignants seront disponibles pour répondre à vos questions et à ceux des élèves.



Retards à l'école

Puisque nous savons avec certitude que l'assiduité à l'école est synonyme de réussite et de sens des responsabilités chez nos élèves, l'école de la Rocade a établi une procédure en ce qui concerne les retards chez les élèves.

Lorsque votre enfant arrive à l'école en retard, il doit se présenter à l'entrée principale de l'école pour aviser la secrétaire afin qu'un retard soit indiqué sur sa fiche d'absence.

Le tout sera conservé dans le dossier scolaire de votre enfant.

Merci pour votre précieuse collaboration afin de favoriser la réussite de tous!

Règles de conduite de l'élève 2025-2026

Avant l'embarquement



Matin : l'élève doit se présenter au lieu d'embarquement 5 à 10 minutes avant l'heure d'arrivée de l'autobus.

Soir : l'élève doit se rendre, sans délai, au lieu assigné pour le départ.

En tout temps, il est important d'attendre l'autobus dans un endroit sécuritaire et de vérifier que les feux clignotants sont allumés avant de s'approcher pour y monter.

Lors de l'embarquement, l'élève...



Adopte une attitude calme à la montée en respectant le niveau de voix accepté;



S'identifie à la demande du conducteur en se nommant (Primaire)










S'identifie à l'aide de sa carte d'étudiante ou son laisser-passer (Volet)
[Attestation de transport - CSSSH \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/transport/attestation-transport)



Se dirige immédiatement à son siège une fois à bord de l'autobus.



À bord de l'autobus, l'élève...

-  S'abstiens de jeter des déchets dans l'autobus ou à l'extérieur de celui-ci;
-  Doit être assis les deux pieds devant et le dos appuyé sur le banc;
-  Occupe la place qui lui est assignée, lorsque le conducteur juge que cette mesure est nécessaire pour des motifs de discipline ou de sécurité;
-  Respecte les autres en gestes et en paroles;
-  S'abstient de fumer ou de vapoter dans l'autobus, de transporter ou d'être sous l'effet de l'alcool, de drogues ou de narcotiques, de boire ou de manger à l'intérieur de l'autobus;
-  L'élève ou le détenteur de l'autorité parentale assume la totalité du coût des réparations pour les dommages dont il est responsable;
-  Utilise les sorties de secours en cas d'urgence seulement.



Par mesure de sécurité, tous les élèves demeurent assis durant le trajet et déposent sur leurs genoux leurs effets personnels pour laisser l'allée centrale libre.
 En cas de nécessité, et toujours par mesure de sécurité, une caméra peut être installée à bord du véhicule dans l'intérêt des élèves.
 Lors de l'utilisation d'un appareil électronique portable, des écouteurs sont obligatoires, pourvu que l'élève les retire au moment de l'embarquement et du débarquement.

Affiches autobus

CLIMAT SCOLAIRE POSITIF À BORD
 ✓ Respect ✓ Sécurité ✓ Responsabilité
 N'oublie pas que le chauffeur est responsable de ta sécurité et de ton bien-être!

À L'ARRÊT

- J'attends mon tour pour entrer et sortir de l'autobus.
- Je marche sur le trottoir et je traverse à l'endroit prévu.

À BORD

- J'utilise le niveau de voix accepté.
- Je respecte les autres en gestes et en paroles.
- Je reste assis avec les pieds devant jusqu'à mon arrêt.
- J'applique les règles du transport scolaire.

Je reste à mon banc, je suis PRUDENT!

Niveaux de voix



- 0** Silence 
- 1** Chuchoter 
- 2** Parler doucement 
- 3** Parler fort crier 

Politique 801 ; <https://www.cssh.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/801.pdf>

Le transport des équipements



Les élèves peuvent transporter certains équipements sportifs et instruments de musique. Ainsi, sont acceptés :



Les équipements ou instruments contenus dans un bagage à main ou de taille permettant qu'ils soient tenus solidement sur les genoux de l'élève;



Les patins recouverts de protège-lames ou emballés de façon adéquate (sac de toile fermé).

Par ailleurs, ne sont pas acceptés :



Les bâtons de hockey, skis et bâtons de ski, planches à neige et à roulettes et autres équipements de même nature;



Les animaux.

La sécurité passe par la discipline à l'intérieur et à proximité des autobus scolaires

Une infraction aux règlements entraîne une mesure disciplinaire. Les sanctions vont d'une suspension temporaire au retrait définitif du droit au transport scolaire. En cas de suspension, l'élève est tout de même tenu de fréquenter l'école.



Notre engagement à vivre une année scolaire harmonieuse

*J'ai pris connaissance du mode de V.I.E.E.
pour l'année 2025-2026.*

*Moi, _____ (nom de
l'élève), je m'engage à respecter et à
appliquer le mode de V.I.E.E. de l'école.*



Signature de l'élève : _____

*Moi, _____
(parent de l'élève) je m'engage à accompagner
mon enfant dans toutes les sphères de sa vie
scolaire.*



Signature du parent : _____

*Nous t'accompagnerons tous les jours dans
ton développement d'élève.*



*Signature de l'enseignant(e) : _____
au nom de toute l'équipe-école*



Signature de la direction: _____

Code de conduite des élèves du primaire sur l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

En tant qu'élève, dans l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

- *je respecte les personnes, leur vie privée et je ne communique pas de renseignements personnels concernant une autre personne;*
- *je suis poli(e) et responsable dans mes propos;*
- *je ne participe pas à des chaînes de lettres;*
- *je n'envoie pas de messages non pertinents;*
- *je respecte la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe;*
- *je ne télécharge pas ou n'envoie pas des propos ou du contenu offensant ou agressif;*
- *je respecte le droit d'auteur et j'évite de participer à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers;*
- *je respecte les mesures de sécurité établies par le CSSH et j'évite d'endommager les équipements informatiques de la CSSH;*
- *j'évite de poser des gestes visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers;*
- *je n'installe pas de programmes sans autorisation;*
- *j'évite d'utiliser Internet pour écouter la radio, une émission de télévision ou pour participer à des jeux collectifs en dehors d'une activité pédagogique supervisée;*
- *je ne fais aucune cyberintimidation, dans l'école ou à l'extérieur de l'école;*
- *j'évite toute activité illégale et contraire à la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication de la CSSH, ou qui serait incompatible avec la mission de l'école.*

Je suis conscient(e) que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe peut en tout temps avoir accès à mes fichiers et que je ne peux pas les considérer comme confidentiels.

De plus, si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées.

Je comprends mes responsabilités quant à l'utilisation des équipements informatiques mis à ma disposition et j'adhère aux engagements ci-dessus.

Signature de l'élève

Groupe

École de la Rocade

2025-2026
date